

**Documents/données exigés :****➤ Pour le cas où le promoteur est une personne physique :**

- Le Numéro de la Carte d'Identité Nationale du promoteur à insérer dans l'interface web APII (* champ obligatoire)
- Pour les Etrangers : Copie de la première page du passeport

➤ Pour le cas où le promoteur est une personne morale :

- Copie du Registre National des Entreprises valide
- Copie scannée de la réservation de la raison sociale/nom commercial s'il y'a lieu pour les formes juridiques (SARL/SUARL/SA) à scanner et à insérer dans l'interface web APII.

Documents en sus selon le cas :

- **Pour les activités soumises à autorisation préalable :** selon Décret gouvernemental n° 2018-417 du 11 mai 2018 relatif à la publication de la liste exclusive des activités économiques soumises à autorisation et de la liste des autorisations administratives requises pour la réalisation de projets, les dispositions y afférentes et leur simplification.
 - Autorisation préalable ;
 - Ou
 - Accord de principe ou récépissé de dépôt de cahier des charges auprès de l'administration dont relève l'activité.
- **Pour les professions libérales réglementées**
 - Une copie de l'inscription au conseil de l'ordre de la profession.

2/2